

# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2018

## COMPTE RENDU

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

*- Le compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2018*

Monsieur le Maire informe de la démission de leurs mandats de conseillers municipaux de : Ingrid MEUNIER (Adjointe), Pierre-Antoine DEJOB et Delphine LORON TRAVARD

### **Budget Primitif 2018 – Commune**

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 498 981.41 €
- Section d'investissement : 392 500.05 €

### **Budget Primitif 2018 – Assainissement**

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 20 800.00 €
- Section d'investissement : 72 438.44 €

### **Vote des Taxes communales**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux des taxes de 2 %. Les taux appliqués en 2018 seront donc les suivants :

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| • Taxe d'habitation : | 12.01 % |
| • Foncier bâti :      | 9.51 %  |
| • Foncier non bâti :  | 33.13 % |
| • CFE :               | 18.16 % |

### **Travaux école : choix des entreprises**

Monsieur le Maire informe que les offres ont été transmises au SIEL pour étude.

### **Propositions de délégations au Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 5 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 15 000€ HT euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Les actions en justice intentées au nom de la collectivité ou contre elle devant toutes les juridictions ;
- Le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la collectivité est déjà membre ;
- La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférent ;
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal discute :
  - des travaux d'entretien de voirie à réaliser
  - de la commande d'enrobé à froid pour le bouchage des « nids de poule »
  - du programme de voirie 2018
- Monsieur le Maire est chargé de demander à M. et Mme Jean-Robert THEVENET s'il est possible que le camion poubelle manœuvre sur la place de retournement leur appartenant.
- Monsieur le Maire informe qu'il reste 29 containers à ordures ménagères à distribuer.
- Suite à la demande de Jean-Jacques DUMAS, le conseil municipal accepte de lui céder le container à ordures ménagères de Corbillon.
- Le conseil municipal accepte de louer la cure la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet
- Monsieur le Maire informe :
  - le jardin de la cure a été tondu afin que les élèves puissent y accéder.
  - Un local a été mis à la disposition de l'association « les durites vertes ».
  - Un rendez-vous a été obtenu auprès de l'inspecteur d'académie pour discuter du temps scolaire à la rentrée 2018-2019.
- Monsieur le Maire fait part de différentes invitations.

Séance levée à : 21h45

Le Maire  
Daniel PEROTTI